

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2025-34 Conseil municipal du dix-sept juin deux mil vingt-cinq

Le dix-sept juin deux-mil vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 20****Nombre de conseillers votants : 24****Date de la convocation : 11/06/2025****Date de la mise en ligne : 18/06/2025**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge	X			
CROVELLA	Loïc		X		
ROUZIERES	Nicole				X
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X	Jean-Pierre LACROIX	
BOONE	Emmanuelle		X	Gwendoline LAVIGNE	
FONTENIER	Jessica		X	Florent LALUCAA	
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe	X			
FRITHMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin				X
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain		X	Agnès CASENAVE dit MILHET	

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Stéphane LEYDERT est candidat

Stéphane LEYDERT est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

2025-34 : Personnel communal – Mise à jour du tableau des emplois

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu le Code Général des Collectivités territoriale
- Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque Collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement
- Vu la délibération 2024-74 du 19 décembre 2024, relative à la mise à jour du tableau des emplois

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi de :

- Animateur péri et extrascolaire permanent à temps non complet (33 heures hebdomadaires) a été créé par délibération n° 2024-74 du 19 décembre 2024.
- Animateur péri et extrascolaire permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) a été créé par délibération n° 2024-74 du 19 décembre 2024.

Il expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de ces emplois afin de proposer des quotités d'heures plus importantes pour pérenniser les agents dans leur poste.

Cette modification du temps de travail étant égale ou inférieure à 10% du temps de travail initial de l'emploi et ne faisant pas perdre le bénéfice de l'affiliation à la CNRACL, elle n'est pas assimilée à une suppression d'emploi.

Il propose donc de modifier les emplois susmentionnés comme suit à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Emploi	Grade(s) associés(s)	Catégorie(s) Hiérarchique(s)	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail
Animateur péri et extra-scolaire	Adjoint d'animation	C	1	35 h
Animateur péri et extra-scolaire	Adjoint d'animation	C	1	29 h

Il propose donc de créer l'emploi comme suit à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Emploi	Grade(s) associés(s)	Catégorie(s) Hiérarchique(s)	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail
ATSEM et animateur péri et extra-scolaire	ATSEM principal 2C	C	1	35 h

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Par ces motifs, le conseil municipal est invité à :

AUTORISER

Art 1 – Le Maire à modifier et créer les emplois mentionnés ci-dessus.

ABROGER

Art 2 – La délibération 2024-74.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

LEYDERT Stéphane